L'ABEILLE

[illegible] et publiée, tous les jours, par JEROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
L'Etat est l'UNION seul conservé.

LUNDI MATIN, 24 FEVRIER 1834.

POUR GOUVERNEUR:

J. B. DAWSON.

POUR MAIRE:

JOHN H. HOLLAND.

Pour le Congrès :—1er. district, CH. GAYARRE,
" 2d " JAMES BRADFORD,
" 3d " MOORE.
" 3e " A. MOUTON.

AVIS IMPORTANT!!!

Les citoyens du 2nd. district sénatorial sont priés de vouloir bien se réunir AUJOURD'HUI 24 courant, à 6 heures du soir, à la salle de Bal de M. Dupuy, rue St. Philippe pour prendre en considération la conduite du sénateur D. F. Burthe au sujet de son vote sur le bill de la Banque des Citoyens et adopter telles mesures qu'ils jugeront convenables pour exprimer énergiquement leurs sentiments.

Le sénateur D. F. Burthe est prié de vouloir bien se trouver à cette assemblée afin d'y développer les motifs qui ont pu l'engager à voter pour le rejet du bill accordant la foi de l'Etat, pour sûreté de l'emprunt à faire afin d'obtenir le capital en numéraire nécessaire à l'établissement de la Banque des Citoyens.

Un Grand nombre d'Actionnaires et Autres.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 24 février.

C'est aujourd'hui que doit avoir lieu la vente des terrains de Mandeville. Toutes les personnes qui ont visité ces terres s'accordent à dire qu'elles sont remarquables par leur élévation; la fertilité du sol et la beauté des arbres qui la couvrent nous font penser que bientôt ces lieux offriraient aux habitants de cet Etat, l'occasion d'y passer la mauvaise saison de l'année, au lieu d'aller dans les autres parties de l'Union. Si l'on considère la situation heureuse de Mandeville, qui fait face au chemin-à-coulisses, on sera convaincu que le premier Rail Road qui conduira des autres Etats de l'Union à la Nouvelle-Orléans, aboutira à ce point. Le voyageur venant de la Mobile, dont la distance est à peu près de 45 lieues, descendrait à l'hôtel de M. Davis, et de là, il n'aurait que deux heures de plus de marche pour se rendre à la Nouvelle-Orléans, au moyen du bateau-à-vapeur de MM. Davis et Marigny, qui doit naviguer journellement entre Mandeville et le *Pontchartrain Rail Road.*

Dans la nuit de samedi à dimanche, une rixe sanglante ayant eu lieu entre les Irlandais qui travaillent à la fouille d'un canal à la Métairie, le capitaine Bonsbigneur s'y est rendu en toute hâte, avec 80 hommes de garde, et après une résistance les mutins se sont rendus. La garde en a amené une vingtaine.

ASSEMBLEE DE CITOYENS.

L'assemblée qui a lieu ce soir rue St-Philippe tend vers un but important pour le pays. Il s'agit d'y manifester l'opinion de notre district, relativement au rejet fait par le sénat d'une mesure favorable à la généralité des citoyens, ainsi qu'au commerce. Il est évident que la même crise nous menace, qui a déjà fait sentir ses fâcheuses conséquences dans plus d'un Etat, et nous ne saurions y échapper, si nos législateurs, eux-mêmes, se refusent à adopter des mesures que la fortune semblait avoir réservées, parmi tant d'autres faveurs, à la Louisiane.

Une banque, celle des citoyens, ayant un capital de douze millions aurait pu parer efficacement aux inconvéniens de la liquidation de la Banque des Etats-Unis. Ses opérations eussent pu commencer de suite, au moyen des fonds qu'elle pouvait réaliser ici par ses actions, et qui ne s'élevaient pas à moins de deux millions; tandis que des traites eussent été acceptées pour des sommes plus fortes par la mère Banque de Philadelphie, sur des fonds considérables préparés en Angleterre. Il ne s'agissait, pour tant d'avantages que d'obtenir la foi de l'Etat qu'avaient obtenue d'autres banques dans des circonstances beaucoup moins urgentes; et l'on pourrait ajouter que, de toutes les institutions, la Banque des Citoyens était celle dont l'utilité devait être le plus généralement sentie par la masse des citoyens, attendu que c'était celle qui devait faire affluer chez nous, le plus de fonds étrangers.

C'est donc une mesure pressante que de faire entendre au sénat la voix du peuple. Déjà plusieurs districts se sont prononcés à cet égard, et les sénateurs qui les représentent y ont reçu les pétitions. Serions-nous moins empressés et moins prévoyans, nous que touche de plus près l'importance de la mesure à prendre de la part de la législature? Car n'en doutons pas, elle va chercher les moyens de répondre à la confiance, et aux besoins impérieux des citoyens. Il ne s'agit ni de blâmer le passé ni de récriminer contre des votes donnés sans doute en conscience; mais il s'agit d'obvier à de grands malheurs, et d'obtenir de la sollicitude de nos représentans, une mesure conservatrice de nos intérêts, et analogue à nos besoins.

Les bons esprits des deux chambres s'entendent déjà à cet égard, et plus d'un citoyen influent, cherche à ramener ceux de nos mandataires qu'avait égarés une fausse doctrine; et qui croyaient se populariser dans leur district, en laissant peser sur la Nouvelle-Orléans les inconvéniens de la liquidation de la Banque des Etats-Unis. Mais y songeaient-ils bien; et ne jouaient-ils pas le rôle des membres avec l'estomac dans l'antique apologue qui est devenu par sa justesse l'adage de toutes les nations?

Il est des citoyens, appelés aux postes les plus éminens, qui vouées à la prospérité générale, cherchent à ramener ces esprits fourvoyés. Il en est un, surtout, pourqui la Louisiane est une unité intangible, et dont les conseils ramèneront sans doute beaucoup d'opinions, parmi celles de certains districts dont les mandataires avaient oublié qu'ils frappaient aussi leurs commettans, en votant contre une banque où ceux-ci avaient des intérêts considérables.

Que notre assemblée donc soit nombreuse; qu'elle soit digne et calme; mais que l'attitude des citoyens y soit imposante et ferme! que leurs résolutions portent le caractère de la prudence et de la modération; mais que des citoyens assemblés en grand nombre fassent souvenir que l'opinion du peuple est toute en faveur de la concession de la foi de l'Etat à la Banque des Citoyens!

Les fauteurs du rejet ont l'air de dédaigner une assemblée populaire! il en est même qui s'en prennent à la localité choisie, comme si une assemblée, si respectable par elle-même, devait compte du local sur lequel tombe son choix. Que ce soit un temple, ou une salle de bal, n'est-ce pas indifférent quand la présence d'un grand nombre de citoyens la consacre? Une telle puérilité ne saurait arrêter des gens raisonnables; et n'y a qu'un *mépris*, ou un dédain également inexcusables, qui puissent avoir fait une semblable objection contre un local aussi commode que vaste.

Songeons au but et venons en masse!

Nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs, une adresse au Président et aux Directeurs de la banque des Etats-Unis. L'auteur de cette adresse en appelle à la nation pour décider du mérite de son raisonnement, montrant à l'évidence la conduite impropre des chefs de cette institution, par la gêne et l'embarras où ils ont placé le commerce, accumulant dans leurs caveaux sous un faux prétexte, le numéraire de la nation, et réduisant les escomptes entendus pour faciliter le commerce, et le principal point de vue et nous pouvons dire le seul, dans lequel la banque des Etats-Unis avait été établie.

Nous recommandons cette adresse à nos lecteurs, elle est dictée par le patriotisme.

Nous approuvons cordialement la conduite que notre vénérable Président a tenu à l'égard de cette banque, c'est à la fermeté héroïque de son caractère, guidé par la plus sage pénétration, que nous devrons la défaite du géant qui dans un âge mûr, aurait frappé de son bras de fer, toutes nos institutions nationales et aurait soumis à son despotisme notre commerce et nos manufactures.

Au Président et Directeurs de la banque des Etats-Unis.

Messieurs:

Les fonctions que vous exercez en ce moment, sont d'une grande responsabilité.

C'est entre vos mains que fut confiée la représentation de la propriété nationale. Vous serez ou approuvés ou condamnés par votre pays, selon que vous aurez usé de votre devoir de délégués[illegible] et avec votre obligation de favoriser le commerce, et de faire prospérer les fonds de la nation. Tels sont les points de vue auxquels par devoir [illegible] chez, [illegible] vous ne devez aller. Un certain nombre d'années a été accordé, à l'expiration de ce terme vos privilèges doivent cesser, par un contract entre vous et la nation, la nation [illegible] droit sur vous après cette époque, et vous n'[illegible] droit sur la nation pour prolonger [illegible] Le principe de protection pour [illegible] institution [illegible] diminuer [illegible] [illegible] et ne sera [illegible] [illegible] Mais en [illegible] de diminuer [illegible] a été [illegible] de protection [illegible]

[illegible] Ce que vous donnez sans aucune plus [illegible] [illegible] la valeur [illegible] pour rembourser vos dettes? Chacun [illegible] sont insolubles. Vous avez [illegible] moyens suffisants des espèces pour rembourser vos dettes. Vous disposez injustement du numéraire de votre pays, votre propre papier est considéré comme numéraire, il est à tous les avantages dans le remboursement des dettes. Les billets de nos banques d'Etat ne sont-ils pas également considérés comme numéraire, et également bons dans le règlement de tout contrat? Si vous voulez accumuler quelque chose, accumulez les billets des banques d'Etat. Il n'en résultera aucune gêne pour le pays, tandis qu'il en résultera des maux incalculables si l'on ne doit vous payer qu'en espèces. Je crois que le but est simplement celui-ci: comment fournir le montant d'un capital dormant, pour payer vos actionnaires, avec le moins de gêne possible et sans affecter le moins possible le numéraire de la nation. La conduite que vous avez à suivre est toute simple. Vous pouvez en toute confiance continuer d'escompter jusqu'à l'expiration de votre chartre, et quand il en sera temps, au lieu de n'accepter que du numéraire, acceptez et gardez en mains les billets des banques d'Etat, et payez vos actionnaires avec ces billets, tant que vous persisterez à présenter ces billets aux banques d'Etat, pour en demander la valeur en espèces, aussi longtemps vous causerez une gêne dans les affaires, sans en retirer le moindre avantage. Car que gagniez-vous par l'accumulation des espèces? rien. Vous mettez seulement de côté le montant d'un capital dormant qui ne vous est pas plus utile en espèces, qu'il ne vous le serait en billets de banque. Le commerce ne peut payer en espèces, qu'avec de grands sacrifices. Le commerce n'en souffrira pas seul, toute la communauté même en souffrira. Il faut pour remédier à ce mal, pendant deux ans, nous diminuions nos importations, et que nous augmentions nos exportations. Le surplus du numéraire nécessaire pour les besoins de chaque jour de la communauté, est un capital inutile, qu'il convient bien mieux d'avoir en billets de banque, équivalents aux espèces. Tous les progrès du siècle tendent à diminuer le travail manuel, et une représentation courante équivalente au numéraire peut s'obtenir bien plus facilement que les espèces, et cependant remplir absolument le même but. Je considère le système des banques absolument d'accord avec l'esprit des améliorations modernes, et mon but dans ces présentes suggestions, est de faire comprendre à la communauté l'inutilité d'introduire des espèces dans le pays afin de payer les actionnaires de la banque des Etats-Unis.

Croyez-vous qu'il y ait un seul de vos actionnaires qui préférât recevoir son capital en espèce, plutôt qu'en billets des banques d'Etat? que fera-t-il de ces espèces? il les déposera immédiatement dans une autre banque dont il prendra les billets en échange. Pourquoi donc, alors, lui donner l'embarras de recevoir son dividende en espèces, et ensuite l'échanger pour des billets des banques d'Etat, si vous-mêmes vous pouvez lui donner ces mêmes billets des banques d'Etat représentant les espèces?

Il y a une autre raison qui doit vous porter à le faire, et que vous ne pouvez manquer d'apprécier, si vous voulez travailler pour le bien de votre pays. Votre capital, s'il est payé, restera en circulation. Il paraîtra immédiatement sous d'autre forme. Si vous retiriez votre capital en espèces, la distribution subite d'une grande quantité d'espèces, entraînera à des plus grandes spéculations qu'il n'en exista jamais dans ce pays-ci; et la réaction qui suivra nécessairement sera telle, que tout philanthrope et tout bon patriote ne peut penser à ces funestes conséquences sans frémir. Cependant tel en sera l'inévitable résultat.

Il y a une autre bonne raison qui devrait vous porter à escompter comme vous le faisiez autrefois, et vous porter à cesser de vous emparer et accumuler les espèces. J'en appelle à votre propre intérêt. Je ne crois pas qu'un seul de vos actionnaires ne préférât 75 piastres par action en espèces, à 100 piastres en billets des banques d'Etat, équivalents aux espèces. Dans tous les cas, s'il se trouvait de tels actionnaires, il serait très facile à nos banques de les satisfaire. La conduite que vous suivez maintenant, causera de bien grands embarras dans le commerce et vos pertes en liquidant vos affaires seront grandes en proportion; et si, sincèrement vous tenez à veiller aux intérêts de vos actionnaires, il est de votre devoir, de faciliter le commerce national du pays. De même qu'il est de votre devoir d'empêcher toute spéculation gigantesque, ainsi vous devez projeter les opérations ordinaires de commerce basées sur des suretés suffisantes.

Vous dites que les banques d'Etat vous doivent, et que vous les ménagez beaucoup, en ne demandant pas ces balances en espèces, c'est précisément parce que ces balances existent, que je blâme votre conduite: ces balances prouvent que les banques d'Etat ont fait plus pour aider le commerce dans ce moment de gêne, que vous n'avez fait vous même. Faites ces balances par le moyen de l'escompte, et la nation croira, et je croirai moi-même, que votre pouvoir est un bien et non un mal.

Mon but a été de vous démontrer à vous et au public que même en supposant que votre chartre ne soit pas renouvelée, vous pouvez en toute sureté continuer d'escompter jusqu'à sa fin, et que votre capital peut être remboursé sans qu'il soit nécessaire de vous faire payer en espèces. Vous avez déjà en mains, presque assez pour payer en espèces, ce que vous avez en circulation au-delà de votre capital, et vos dépôts et la rentrée en espèces, cette année, d'Europe et d'ailleurs, vous mettra en possession et une somme plus grande encore sans gêner le commerce.

Je m'en rapporte à vous et au public pour décider du mérite de mon raisonnement; mais je ne pourrai terminer tant que les grands intérêts de la nation seront en danger, de désapprouve tout-à-fait votre *demande* pour le renouvellement de la chartre. Des *droits* vous n'en avez aucun. Vos représentations doivent être jugées par la nation, la décision du congrès est la voix du peuple. Prenez garde à ne pas abuser de votre pouvoir. Si vous vous en servez dignement, il répandra, comme le soleil, la lumière et la force. Si vous en abusez, il entraînera avec lui la plus grande calamité.

Avant hier à dix heures et demie du soir un violent incendie s'est déclaré dans la presse à coton de M. Ogden, rue des Magasins. C'est après bien des efforts qu'on est parvenu à éteindre le feu. L'aile qui fait face à la rue, a été consumée avec tout le coton qui était abrité sous l'arcade; les pertes sont considérables.

Par le courrier arrivé samedi, nous avons reçu quelques journaux du nord qui ne contiennent rien de nouveau d'Europe. Nous traduisons des feuilles de Baltimore et de Charleston qui nous sont parvenues par le même courrier quelques nouvelles d'Espagne et de Buenos Ayres, qui nous étaient inconnues.

Le Maréchal Bourmont et plusieurs officiers sont arrivés à Gibraltar. Les dernières nouvelles d'Espagne sont favorables à la cause de la Reine.

Une lettre reçue à Boston fait savoir que la maison de Gemon Crop à Malaga a fait faillite. Tous les arbres fruitiers ont été coupés à Hara par les troupes Portugaises, ce qui cause une grande demande pour les fruits.

Nous apprenons dit le *New-York Commercial Advertiser*, du 5 par un arrivage recent de St. Domingue, que l'île sera probablement attaquée sous peu par les français, à cause du retard dans le paiement stipulé pour les indemnités, et que les haytiens font des grands préparatifs de défense. Toutes les fortifications qui entourent Port-au-Prince, se réparent, et d'autres se bâtissent. A l'exception des quelques tudes créées par cette expédition, toute l'île est dans un état fort tranquille.

La Pensylvanie marche d'accord avec nous.

M. Petricken chargé au nom du comité du sénat de Pensylvanie de faire un rapport sur la banque de Philadelphie favorable à la banque des Etats-Unis, a fait un très-bon rapport accompagné des résolutions suivantes:

Résolu que la charte de la présente banque des Etats-Unis, ne soit pas renouvelée par le Congrès.

Résolu que les dépôts qui ont été retirés de la banque des Etat-Unis n'y soient pas replacés.

GRAND INCENDIE A QUEBEC.

La gazette de Montréal du 25 dernier, rapporte que le château de St. Louis, la résidence des représentants des gouvernements d'Angleterre et de France, depuis l'établissement du Canada, a été totalement réduit en cendres. Le feu a commencé dans le haut du château, et en peu d'instants il n'est plus rien resté de cet édifice auguste, si bien connu des voyageurs. Le feu s'est propagé avec tant de rapidité que l'on n'a pu espérer de s'en rendre maître.

A. M. L'EDITEUR DE L'ABEILLE.

Un sentiment généreux et plein d'humanité sans doute a dicté l'article éditorial inséré dans votre feuille du 21 février au sujet de la désolation résultant d'un duel funeste! Mais tout en appréciant la moralité de votre opinion, et en convenant avec vous qu'un mal n'est pas réparé par un plus grand mal, il importe de ne laisser peser sur les amis d'une honorable victime d'un préjugé trop enraciné pour être méprisé par l'homme de cœur, il importe, dis-je, de ne laisser peser en rien sur eux le blâme d'une affaire qui coûte tant de larmes. Il est bon de déclarer à la face du ciel, que toutes les démarches, supplications, les humiliations, si l'on ose s'exprimer ainsi, ont été employées pour faire mainfenir des engagemens jurés sur la foi, sur l'honneur, et dont un père avait droit de réclamer la religion! Si les sentimens que vous supposez, d'après votre article, à celui qui a envoyé le plomb mortel, ont été tels qu'on les devait attendre d'un homme d'honneur, cette épouvantable catastrophe n'eût pas eu lieu; et l'on n'eût pas eu, après le coup fatal, le spectacle de l'impassibilité la plus insultante pour l'humanité. C'est au remords à faire justice de pareils actes, en dévorant, en vautour, le cœur de ceux qui ont médité, conseillé, ou commis, l'attentat. Quand aux amis de l'infortunée victime, si leurs larmes sont amères, elles ne sont pas du moins corrosives! Et rien ne les prive, de la douceur d'élever leur cœur, aussi pur que leurs intentions, vers celui qui, sans doute, y peut lire leur douleur, et leurs regrets.

Nous vous prions de vouloir accorder place à cette notice, dans votre prochain No., consolation qui ne saurait être refusée à

PLUSIEURS AMIS DU DEFUNT.

Par des [illegible] récentes de Buenos Ayres, nous apprenons que le brick *Troubadour*, capitaine Raines, est arrivé hier de Buenos Ayres, en 37 jours, il apporte des nouvelles du 7 et du 14 de décembre.

Les nouvelles du Chili dans l'intérieur, sont du 2 novembre la tranquillité régnait dans cette république. Au Pérou à Montonera il y a eu un mouvement militaire contre le gouvernement dans divers départemens, et il s'est étendu même jusqu'aux portes de Lima.

Les journaux ne contiennent rien de bien intéressant, les provinces de Santa Fé et de [illegible] adressé des communications à Buenos Ayres, [illegible] les dernières élections de Valdivia comme gouverneur.

Un paquet du 14, donne [illegible] suivante de désastre qui est arrivé au brik *Hamelin* [illegible]

Le brick américain Hyperion, Jenkins, de Baltimore, [illegible] [illegible] le 10 décembre à 2 heures [illegible] [illegible] par un fort coup de vent il avait [illegible] est venu s'enfoncer dans le sable au [illegible] de [illegible] [illegible] Le 11 il était enterré dans le sable [illegible]

[illegible] défendre, [illegible] [illegible] devait débarquer dans [illegible] envoyé des barriques vides pour aider à le soulager.

Affaire d'honneur. Il y a eu une légère agitation à Baltimore, le 3 et le 4 février, à l'occasion d'une querelle survenue entre deux personnes du grand monde. L'un [illegible] de la ville, et l'autre appartient à un très-bonne famille du sud. On ne juge pas nécessaire pour le moment, de parler de l'origine de cette querelle. L'affaire a pris un caractère sérieux, un défi a été envoyé, et [illegible] Bedham. Nous apprenons que l'un des champions est parti, et que l'autre a été arrêté et placé sous caution. Un officier est à la poursuite de l'autre.

Une lettre de Rio Janeiro du 12 août dernier, écrite à bord de la corvette française *la Favorite*, annonce que des armemens considérables se préparent au Brésil et qu'une guerre est immédiate avec Buenos-Ayres. La corvette qui a visité Fernambuco et Bahia, a rapporté que ce pays se trouvait en pleine révolution.

Une corvette brésilienne était partie quelques jours avant la *Favorite* pour Bahia. Il y eut un engagement entre ce bâtiment et le fort qui défend l'entrée du port. Après quelques heures de combat, la corvette a fait taire le feu du fort, et son équipage est allé prendre possession.

HOLLANDE.

LA HAYE, 15 novembre.

"On regarde ici les négociations de Zonhoven comme terminées d'une manière très favorable pour nous. La route de communication sur la rive gauche de la Meuse nous serait cédée, et les commissaires ne s'occuperaient en ce moment que de la rédaction de la convention.

"On assure ici généralement que de nouvelles instructions seront envoyées à M. Dedel, et que pour leur envoi on n'attend que l'assentiment de la diète germanique et du duc de Nassau aux propositions territoriales. Ces propositions doivent être transmises incessamment à la diète, bien qu'on avait cru à Londres, d'après la réunion des plénipotentiaires, le 2 novembre, qu'elles étaient déjà faites. Maintenant, la diète comme on l'a toujours pensé, regardera-t-elle cet assentiment comme une simple formalité, ou le prendra-t-elle en délibération et demandera-t-elle une indemnité territoriale pour la partie du Luxembourg dont on lui demande la cession? C'est ce qui va être décidé. Quoi qu'il en soit, on est d'avis que les plénipotentiaires des cinq grandes puissances ne reprendront leurs conférences que lorsqu'ils auront connaissance officielle des actes d'adhésion de la part de la diète et des agnats. Il semble que notre gouvernement a toujours lieu de se réjouir des dispositions favorables des trois cours du nord. On prétend savoir que les ambassadeurs de Prusse et d'Autriche près de la conférence sont munis d'instructions fort avantageuses pour nous; on parle aussi d'un mémoire que notre cabinet aurait remis au prince de Schwartzenberg, et qui aurait été fort bien accueilli, au moins à Berlin."

Nous avons reçu nos journaux français jusqu'au 22 novembre de Paris. Quoique ces feuilles ne contiennent rien de bien important en fait de nouvelles, elle ne sont pas cependant sans intérêt. Nos lecteurs trouveront un choix d'articles, qui ne manqueront pas de satisfaire un peu leur impatience qui dure *depuis quatre-vingt jours*; sans doute que nous serons bientôt dédommagés par quelque nouvel arrivage; pour le moment, nous donnerons celles qui nous sont parvenues. Les carlistes ont volontairement r'ouvert les communications dans les provinces insurgées. A la suite d'un avis donné par les autorités de Bilbao, les habitans de cette ville ont repris leurs correspondances avec l'intérieur de l'Espagne et avec la France. On a reçu des lettres. Ces lettres comme on peut le supposer ne s'expliquent qu'avec une grande réserve, et se bornent, pour la plupart, à des communications de famille. Le peu de nouvelles qu'elles donnent sur les événements passés sont conformes à celles que nous connaissons. Elles se bornent d'ailleurs aux affaires de la province, puisque jusqu'alors on ne recevait à Bilbao, que les lettres des autres provinces insurgées, l'Alva, le Guipuzcoa et la Navarre. Nous ne pouvons donc encore rien savoir par cette voie sur les opérations des troupes royales.

Le député Whagon et le corrégidor Mota sont toujours en prison; mais on a pour eux les plus grands égards. Ils reçoivent en toute liberté leurs parens et leurs amis. Le nouveau corrégidor Valdespina et les autres chefs de la révolte se sont rendus garants de leur sûreté.

Les carlistes n'ont pu s'étendre à l'Ouest; après les avoir défaits devant Santander, les volontaires *cristinos* ont occupé le bourg de Castro-Urdialès, à cinq lieues de Bilbao, sur la côte. La rade est bloquée par des bateaux garde-côtes qui surveillent tout le littoral de la Biscaye.

Il n'est pas vrai comme on le disait, qu'un navire français ait été capturé par les rebelles.

Plusieurs journaux anglais discutent avec quelque étendue la probalité et la convenance d'une intervention française en Espagne, à l'effet d'y rétablir l'ordre et de soutenir les droits de la jeune reine, et il n'en est pas un qui ne se prononcent fortement contre cette mesure.

Après des reflexions générales sur l'inutilité d'une expédition semblable, pour protéger le trône de Louis-Philippe, qui ne paraît être nullement menacé encore ni par les carlistes ni par les libéraux de la Péninsule, le *Times* examine si ce ne serait pas gâter la cause qu'on voudrait servir que de la servir ainsi.

"Entrant, dit-il, en Espagne pour soutenir les droits de la reine, les Français auraient à lutter contre la même faction puissante qui les secondait lorsqu'ils vinrent défendre Ferdinand VII, et qui était leur ennemie du temps de Joseph Bonaparte. Il serait même possible, qu'en pareil cas, les constitutionnels se joignissent à leurs adversaires politiques pour combattre l'invasion étrangère; mais toujours est-il certain que le parti de la reine serait considéré comme le parti de l'étranger.

"Ses amis, au lieu d'être appelés comme à présent cristinos, se verraient de nouveau affublés du sobriquet odieux d'*afrancesados*, et auraient contre eux l'orgueil national et le fanatisme religieux. Des *Trappistes* et des curés *Merino* sortiraient de chaque presbytère, et comme autrefois, ils verraient se ranger sous leurs drapeaux tous les libéraux qui n'aiment pas, il est vrai, la superstition, mais qui détestent plus encore la domination de l'étranger.

"Il n'est pas douteux qu'une armée française, unie aux troupes de la reine, ne parvint aisément à vaincre en rase campagne, de pareils adversaires; mais ils ne seraient pas pour cela anéantis: ils s'organiseraient en guérillas, et forceraient ainsi les Français à entreprendre une guerre d'extermination.

"Nous sommes persuadés que ce motif, joint à d'autres non moins puissans relatifs aux vues et aux sentimens des puissances étrangères, au mauvais exemple d'une intervention pour les despotes du continent, aux dépenses de l'expédition et enfin à la difficulté reconnue d'imposer un système [illegible] que à l'étranger avec des baïonnettes; nous sommes [illegible], des, disons-nous, que ces considérations empêcheront toute intervention armée quelque disposé que le cabinet des Tuileries puisse être à accorder son appui moral concurremment avec l'Angleterre, à l'administration de la régente et à la dynastie de la jeune reine."

QUESTION HOLLANDO-BELGE.

Si nous nous astreignions à ne parler des négociations touchant la question hollando-belge que toutes les fois qu'elles font un pas en avant, nous n'en occuperions jamais nos lecteurs; car cette affaire n'avance point, ne peut point avancer, mais elle tourne autour de l'opiniâtreté de Guillaume comme autour d'un point fixe; c'est une espèce de manège où les diplomates attelés reviennent incessamment sur les mêmes traces.

Les négociations de Zonhoven, pour la garnison de Maestricht et la navigation de la Meuse, sont toujours pendantes; elles l'étaient déjà il y a six mois.

Quant au Luxembourg, les propositions doivent être *incessamment* soumises à la diète germanique. Ainsi elles n'ont pas été encore soumises à cette assemblée, et l'on ne sait pas même quand elles le seront.

La diète aura alors à en délibérer. Quelques-uns prétendent que son assentiment ne sera qu'une formalité; mais on peut prédire qu'il en sera autrement, et qu'elle voudra une indemnité territoriale. Or, nous le demandons, quand sera résolue une question d'indemnité territoriale dans laquelle interviennent le roi de Hollande et la diète germanique? On assure que la conférence de Londres ne reprendra ses travaux que lorsque ces points seront réglés. Alors il n'est pas probable qu'elle soit appelée de sitôt à rédiger de nouveaux protocoles.

Il est aisé de voir combien tout cela est vrai, en lisant l'article que nous publions sous le titre de LA HAYE, 15 novembre.

Dernières nouvelles du Portugal.

PORTSMOUTH, 16 novembre.—On a des nouvelles du Portugal jusqu'au 10, ce jour-là, [illegible] James-Watt, bateau à vapeur, qui est arrivé ce matin, est parti de Lisbonne. Rien d'important n'est arrivé depuis les derniers bulletins, les parties belligérantes gardent leurs positions respectives dans Santarem et aux alentours. Il paraît que don Miguel commence à éprouver de la difficulté à se procurer des approvisionnemens, et quand des renforts de l'armée constitutionnelle arriveront d'Oporto et de Peniche, on ne doute nullement que don Pedro ne puisse cerner la ville et obliger l'usurpateur à capituler, en lui coupant les vivres; si cette mesure manquait, don Pedro serait alors à risquer un engagement et à attaquer la ville. Les troupes de don Miguel sont en bon état, et sa cavalerie surtout est extrêmement forte; celles de don Pedro sont aussi, et du meilleur esprit, mais la plupart de la cavalerie et de quantités se fait sentir dans son camp. Les soldats [illegible] besoin de capotes, la saison des pluies étant arrivée. Le général Stubbs [illegible] Oporto [illegible] [illegible] [illegible] partis de don Pedro [illegible] Oporto et Peniche n'ont [illegible] [illegible] quantité [illegible] [illegible] et 1500 [illegible] de Saldanha sont partis pour [illegible]

le [illegible] Pedro, au moment du départ du James-Watt, [illegible] [illegible] L'amiral Napier [illegible] [illegible] bateau à vapeur le Superb [illegible] [illegible] [illegible] hommes, afin de tâcher de reprendre par là cette ville très forte position, dont on se rappelle que les constitutionnels furent délogés il y a quelque tems; la Dona Maria et la corvette la Princessa-Real se sont rendues dans les mêmes parages.

On rapporte du brave Napier que dans une audience qu'il eut avec le ministre de la marine, et à laquelle assistait un général portugais, le matin de son départ pour cette expédition, le général portugais hésitait à entreprendre ce fait d'armes sans avoir à sa disposition 700 hommes d'infanterie et 400 de cavalerie. Napier l'ayant pressé de déclarer s'il voulait ou non y aller, et le général ayant répondu négativement, l'amiral s'écria: Eh bien! j'irai; et faisant aussitôt avec promptitude et énergie les préparatifs de son départ, il mit à la voile avec les forces que nous avons dites, à minuit. L'on ne doutait pas de son succès. L'amiral Napier, en revenant, devait, à bord du Don-Juan avec la Dona-Maria et la corvette la Princessa-Real aller bloquer Madère.

Les plus gros bâtimens ont été mis en état activité, et les autres sont en état de réparation. La tranquillité la plus parfaite régnait à Lisbonne. La reine et son auguste belle mère allaient tous les jours se promener en calèche, suivies seulement de quelques personnes de leur maison. On ignorait absolument où se trouvait don Carlos. Les vaisseaux de guerre anglais qui se trouvent à Lisbonne sont l'Asie, le Donégal et le Revenge; la Leveresté appareillait pour l'Angleterre avec la malle. Le jour même du départ du James Watts, ce dernier bâtiment a apporté des dépêches pour le consul, [illegible] à Londres.

OPORTO, 3 Novembre.

[*Correspondance du Times.*]

Le 31, à deux heures du matin, toutes les troupes de ligne mobiles et 150 volontaires se rendirent, sur trois colonnes, de l'autre côté du fleuve; une des colonnes se dirigea sur Armellas, d'où elle enleva quelques pipes de vin; la seconde suivit la côte, la troisième colonne, au centre, composée de 4 compagnies du 16e., 4 du 10e., 4 des volontaires de dona Maria, avec environ 40 chevaux, une pièce de campagne et un obusier, prit le chemin haut de Lisbonne et s'avança jusqu'à Grijo, où le général Stubbs la laissa, donnant au général Pacheco l'ordre de faire reposer ses hommes et de retourner à Oporto. Les troupes se reposaient lorsqu'elles furent attaquées à l'improviste par 5 à 6,000 Miguelistes. Comme les armes étaient toutes en faisceaux, les hommes épars, de la surprise il résulta d'abord une confusion. Cependant la troupe ne tarda pas à se rallier, et, malgré l'immense disparité de forces, Pacheco fit une belle retraite, disputant le terrain pied à pied jusqu'à Carvalhos où, nos canons trouvant leur portée, nous pûmes nous lancer à leur poursuite. Pacheco mit cinq heures à faire sa retraite sur une lieu de terrain, tenant constamment les miguélistes à distance respectueuse, et déployant sa troupe, faisant face à l'ennemi, comme si ç'avait été une parade. Nous avons perdu trente hommes tués et blessés.

Du 7 Novembre.

Le 5, l'ennemi est venu en force à San Mamede de Infesta; quelques lanciers se sont même avancés jusqu'à Paranhos: le général Stubbs a donné l'ordre de sortir au bataillon de Minho, de dona Maria II, et au 10e. d'infanterie; il y a eu jusqu'à la nuit de vives escarmouches; l'ennemi ayant fait alors sa retraite nos troupes entrèrent alors dans leurs lignes. On dit que les miguélistes sont à Alfena, Carmeiro et Barca de Trofa: ils ont perdu du monde et embarqué beaucoup de malades pour les soldats.

SAINT UBES, 4 Novembre.

Mon cher monsieur, nous avons ici de tristes événemens; les forces de la reine ont pris possession de la ville d'Alcacer do Sol le 15 Octobre, l'ennemi ayant évacué la place. Le colonel Florence s'avança le 2, à quatre heures du matin à la distance de trois milles environ; l'ennemi fit un mouvement sur sa gauche, qui força le colonel d'entrer en plaine avec un bois de chaque côté. Les troupes régulières se déployèrent dans la plaine; les marins anglais et la brigade de marine portugaise étaient au front des lignes comme tirailleurs. L'ennemi fit avancer trois escadrons de cavalerie au galop: mais le capitaine Birt fit former les marins en bataillon serré, et repoussa l'ennemi avec perte. La cavalerie se reforma et fut de nouveau repoussée; elle opéra sa retraite derrière l'infanterie. Le capitaine Birt, se formant en ligne, marcha contre une colonne d'infanterie qui venait sur lui. Dans ce moment, toutes les troupes portugaises firent volte face, déchargèrent leurs armes en l'air et se sauvèrent à toutes jambes; Birt fut obligé de se replier pour couvrir leur fuite; les volontaires jetèrent bas, en se sauvant, leurs uniformes et leurs munitions. Le capitaine Birt prit le colonel Florence de rallier son régiment à un château de ce côté de la ville, mais la chose ne put se faire, et le sauve qui peut continua à travers les marais dans la direction de la rivière. La cavalerie, en [illegible] à la droite; on a les fuyards dans toutes les directions; quelques uns s'échappèrent dans des bateaux, d'autres s'enfuirent à la nage; la plupart se noyèrent et le reste se rendit. Le capitaine Birt poursuivit en bon ordre sa retraite vers le fleuve, où il trouva que tous les bateaux avaient été enlevés par les fuyards.

De l'autre côté du fleuve, se trouvaient des bateaux qui furent amenés par ceux des soldats qui avaient nagé. Alors les fuyards passèrent. Cinquante hommes avec plusieurs officiers longèrent la rivière; la cavalerie les chargea. Ceux qui s'étaient jetés à l'eau, les autres furent tués ou faits prisonniers. Le lieutenant Fitz Patrick a été noyé; M. Elsworth a été fait prisonnier. Nous avons perdu 54 marins et deux officiers, tués ou faits prisonniers. Quant au reste des troupes, Dieu sait où elles se trouvent. J'apprends que 200 hommes sont à Palmella et environ 500 hommes ici. J'ai donné l'ordre aux hommes de venir de Palmella, et je tâche de rallier les autres. Les Belges ont débarqué; ce sont d'excellents soldats. Les marins ici sont sans armes et sans munitions, comme sans habillemens. Je vous demanderai sur-le-champ 200 fusils, des uniformes, et nous réunirons alors de 1 à 500 hommes armés. Cette place est fort importante; il ne faut pas l'abandonner. On a eu la folie d'enlever les canons du fort Saint-Philippe qui protège les portes, d'où, avec deux ou trois pièces de campagne, on pourrait chasser les navires de leur atterrage. J'y placerai 50 hommes et je vous prie de m'envoyer sur-le-champ une demi-douzaine de canons pour défendre la ville du côté de la terre. Si vous nous envoyez le reste des Belges, avec cette force et un bon commandant nous pourrons avancer.

Si l'ennemi se rend maître de cette place, il en sentirait toute l'importance: car delà on peut recevoir des approvisionnemens de toute sorte d'Angleterre, et on ne pourrait l'empêcher. Le général Lemos commande au Sud, nous avons intercepté une lettre de lui à l'officier commandant la garnison ici, lui ordonnant de faire une tentative sur Saint Ubes. Je vais à Pines, voir si je puis en retirer la garnison. J'ai donné l'ordre au *don Pedro* de se rendre ici pour défendre la place. Je prévois que cette guerre se prolongera, il ne faut pas laisser l'ennemi se rendre maître des côtes. Bernardo Sasa pourrait prendre avant tout Figuiera, et nous pousser nos vaisseaux de guerre dans le Mondego. Il est inutile d'ajouter aucun commentaire sur ce qui s'est passé; avec de la bravoure et une intelligence ordinaire, malgré la cavalerie de l'ennemi, on aurait pu le battre. J'oubliais de dire que notre cavalerie, au lieu de charger la leur, après que le capitaine [illegible] mis en déroute, s'enfuit avec l'infanterie, ne [illegible] pas de couvrir la retraite.

J'ai l'honneur d'être, etc.

NAPIER, Comte St. Vincent.

Au Ministre de la Marine.

—L'extrait suivant d'une lettre d'un officier anglais, au service de don Pedro, exposé la nature de la guerre qui se fait en Portugal; sa description est plus saillante qu'aucune de celles déjà connues:

Pendant notre absence sur le rivage, la frégate appareilla pour Lagos, et envoya un bateau à vapeur nous chercher. Comme on s'attendait à une attaque, nous nous embarquâmes à sept heures du matin, en arrivant à Ste. Ubes, nous trouvâmes les guérillas répandues sur les collines; nous en tuâmes et blessâmes quelques unes. Cette affaire fut l'une des mieux dirigées que j'eusse jamais vues. Depuis 2 mois la ville était serrée de près par 3000 guérillas. Le gouverneur fit prévenir le commandant miguéliste, qu'il lui livrerait la ville s'il venait à minuit sur les sables avec toutes ses forces. La mer était haute, l'ennemi s'approcha silencieusement jusqu'aux portes de la ville, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, et sans tirer un seul coup de feu. La frégate avait mis à la voile la nuit d'avant, elle revint dans l'obscurité. Elle avait débarqué 150 marins qui, avec 50 français et 900 volontaires étaient cachés derrière les parapets. Les miguélistes s'avançaient en trois épaisses colonnes; quand elles furent à un portée de fusil, le gouverneur, qui devait donner le signal, tira une pièce de 24 à mitraille sur eux. Aussitôt les canons de la frégate, 24 canons garnissant les murs de la ville, et tous les fusils disponibles firent au même moment feu sur l'ennemi. Le carnage fut affreux, tout homme qui tombait était jeté à la mer; leur retraite au milieu de l'eau fut longue et nous eûmes tout le loisir de les fusiller. Ils perdirent dans cette affaire 500 hommes. Les guérillas ne savent pas que c'est que de faire quartier, et les nôtres sont encore plus féroces que les leurs, s'il est possible.

Collège de Jefferson.

M. WALTER proviseur par intérim du dit collège se propose de remonter à son poste le 26 du courant par le steamboat Huntsville, à l'honneur d'informer les parents des élèves, qu'il prendra avec lui les enfants qu'on voudra bien lui confier,

22 fév rue Toulouse, No. 31.

LE 7 avril prochain, le soussigné mettra en vente à la Bourse de Hewlett, la propriété qu'il possède à une lieue au dessus de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite, et qui fait partie de l'habitation généralement connue sous le nom de cottage, appartenant jadis au général Hampton.

Cette propriété sera divisée en lots d'après un plan qui sera déposé à la Bourse avant la vente. La proximité de la ville, les avantages qu'offre cette situation [illegible] blissement de briqueteries, de [illegible] [illegible] à acie, méritant l'attention [illegible]

Le même [illegible] la Cinquante [illegible] [illegible] qui dépendait [illegible] [illegible]

Les conditions [illegible]

[illegible]

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Marathon, Eldridge, Liverpool,		I Ogden & co.
Barque Albion, Chandler, Liverpool,		Brander & McKenna
Barque Poacher, Frink, New-York,		L H Gale
Barque Wm Smith, Blanchard, Boston,		Penny & Harrington
Brick Plato, Hugg, St. Johns,		Harrison, Brown & co
Brick Standard, Doll, New-York,		Harrod & Quarles
Brick Washington, Patterson, Boston,		capit
Brick Daniel, Zubraga, Havane,		Lizardi frères
Brick North America, Nichol, Baltimore,		D Marston
Brick Richard, Spring, New-York,		White & co
Brick Kentucky, Pewleton, New-York,		D Marston
Goel. Bolina, Fitch, Sisal,		J A Merle & co
Goel. Sarah, Stark, Mobile,		Tourne & Beck with
Goel. Lendrum, Arnet, Pensacole,		capit
Goel. Com Ann, Eldekin, Mobile,		capit
Goel. Dorchester, Salvi, Antilles,		M S Cucullu, Lapeyre & co
Bateau à vapeur Andrew-Jackson, Apalachicole,		Capitaine

ARRIVES.

Bateau à vapeur Missourian, Walker, du Lac Washington.

Bateau à vapeur Huron, Diller, de Manchester, avec du coton.

Bateau à vapeur Planet, Reel, de Monroe, avec du coton.

Bateau à vapeur Niagara, Doughty, des Opelousas, avec du coton.

Bateau à vapeur Lady Washington, Gordon, de St. Martinsville.

Bateau à vapeur Helen Douglass, Riley, du Natchez, avec du coton.

Bateau à vapeur John Nelson, Littleton, de St. Louis.

Bateau à vapeur Vermillion, Dough, de St. Martinville.

Bateau vap. Wanderer, Nelson, de Manchester.

THEATRE D'ORLEANS

QUELQUES jeunes amateurs de cette ville, guidés par cet esprit d'humanité qui les distingue, et secondés par le talent des Dames artistes du Théâtre d'Orléans, donneront mardi, 25 courant, au bénéfice de l'hospice des orphelins, une représentation composée de

LE MAUVAIS SUJET

OU

L'AUBERGE DE JOIGNY,

Vaudeville en un acte, de MM. Scribe et Mélesville, précédé de

LA JEUNE VEUVE

ET LA VIEILLE DEMOISELLE,

Comédie-vaudeville en un acte, par un habitant de cette ville.

Le spectacle commencera par

Les Suites d'un Mariage de Raison,

Drame vaudeville en 1 acte, de MM. Lhérie et Brunswick.

Entre les deux dernières pièces, Mme St. Clair et M. Horteau chanteront un Duo italien de: *Se un instante*, musique de Mercadante.

☞ Pour la location des loges, s'adresser à M. Colson.

☞ *Les entrées de faveur sont suspendues.*

PLOMB EN SAUMON à vendre par
24 fév J. MAGER.

SUCRE—Environ 300 boucauts de sucre, près de Baton Rouge, à vendre par
24 fév J. HAGAN & Co.

2000 BARRES de Plomb, à vendre par
24 fév J. MAGER.

UN JEU de [illegible] hérissons, pour moulin à coton, à vendre par
14 fév J. HAGAN & CO.

A LOUER.

La MAISON en briques à 3 étages et magasin d'entrepôt, dans la rue de Jefferson, à côté de M. Hermann. S'adresser à A. Delpuech, rue de Chartres, ou à P. SOULE,
24 fév—5 rue St. Louis, No. 86.

CABINET DE LECTURE.

CHS. JOURDAN Libraire, ayant repris son ancien local, encoignure des rues Royale et Ste. Anne et augmenté son cabinet de lecture d'un très grand nombre d'ouvrages nouveaux, vient d'en faire réimprimer des catalogues qu'il distribue gratis dans l'espoir que ses anciennes pratiques continueront de l'honorer de leur bienveillance.

Son magasin, outre la littérature française, est abondamment pourvu de livres espagnols et de papier de toute espèce au plus bas prix.
24 fév—2

EFFETS PERDUS.

IL a été perdu dans la soirée du vendredi, 21 courant, les effets suivants:

Un mandat tiré par Evariste Blein, à l'ordre de Mlle. Bergeron, du 21 et payable à 1 an, sur Devenport, Blanchet & Co., non-encore accepté de $1185.

Un do. tiré par Le Bontigny, à l'ordre de A. L. Boismare, de cent cinquante piastres.

Un autre do. dont on ne se rappelle pas le tireur, à l'ordre de A. L. Boismare, de soixante dix piastres.

Un do. tiré par S. S. Rieux à l'ordre de Chatry, du 5 février à 3 mois, de deux cents piastres.

Un do. tiré par Duvigny et payable en mars prochain, de trente cinq piastres.

Une quantité de petits bons payables sur demande, et plusieurs reconnaissances qui ne peuvent servir qu'au vrai propriétaire, tous ces effets se trouvaient dans une lettre.

Le public est prévenu de ne pas négocier ni recevoir aucune de ces effets en paiement, et les tireurs sont priés de prévenir le propriétaire chez M. L. S. Rieux, marchand, rue St. Louis, si on venait à les leur présenter.

Une récompense honnête sera payée à celui qui fera tenir le tout au domicile susmentionné. 24 fév—3

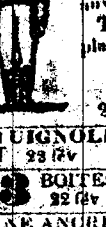

GARDES D'ORLEANS,

ATTENTION!!!

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 2 de mars, à huit heures précises du matin, conformément aux réglemens.

Tenue d'hiver. Le rendez vous est la place St. Antoine.

Par ordre du capitaine,

G. CRUZAT,
24 fév serg.-major.

GUIGNOLET D'ANGERS à vendre par
22 fév J. MAGER.

48 BOITES Tabac du Missouri, à vendre par
22 fév J. HAGAN & CO.

UNE ANCRE pesant 600 livres, avec un Cable en fer, à vendre par
22 fév J. HAGAN & Co.

TRAITES sur Paris et Bordeaux, à vendre par
T. NICOLET & CO,
22 fév rue Toulouse, No. 30

ON désire trouver à louer, une Maison de quatre appartemens. On donnera la préférence pour une située dans la rue St. Pierre à celle du Canal. S'adresser par écrit, en donnant des détails, à la boite, No. 325, à la poste. 22 fév

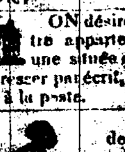

DETENUE à la geole de la paroisse de St. Jean Baptiste, la mulâtresse nommée ACEE, d'environ 35 ans, et se disant à Mlle. Delphine, marchande sur la Levée, (Nouvelle-Orléans.) Le propriétaire est prié de la retirer en se conformant à la loi.

Paroisse St. Jean Baptiste, 15 février 1834.
22 fév—3 AN. LEMINAIS, shérif.

ON demande une sous-maitresse anglaise ou française pour aller dans une pension de demoiselles, à 40 lieues de la Nouvelle-Orléans. S'adresser à [illegible], rue de Canal, ou à la poste. 22 fév—6

500 SACS Sel passé au four, récemment reçus par le Général Williams, de Liverpool, et à vendre par BENJ. BOOTH & CO.
20 février

12 BARILS Jus de Citron [illegible] rue Royale, No. 103.
21 fév JULES LE BLANC;

AVIS—Toutes les personnes qui doivent à la faillite de C. Oger & Co., sont priées de payer leur compte à M. Armand Lartigue, collecteur, chez lui, [illegible] choix, après à laquelle ceux non soldés seront remis à un avocat pour en faire le recouvrement.

J. A. MERLE, E. H. PETITPAIN, Syndics.
28 jan—10 3ps.

Avis aux créanciers de la faillite C. Oger & Co.

TOUTES les personnes ayant des réclamations contre les dites faillites, sont invitées à vouloir bien les faire connaître le moment [illegible] 1er. mars prochain, afin de les [illegible] tableau de distribution, [illegible] déclaré le 15 du dit mois. [illegible] E. H. PETITPAIN, Syndic.
28 jan—10 3ps

LOTERIE

[illegible]

LE 1er. AVRIL

[illegible] PENDULE EN BRONZE [illegible]

[illegible]

VENTES DE TERRAINS [illegible]

AUJOURD'HUI

PAR [illegible] & F. DUTILLET.

IL [illegible] février [illegible] il sera vendu, à la Bourse de Hewlett, les terres situées par M. Marigny, sous le nom de Mandeville, conformément au plan et observations mentionnées au dit plan et déposé à la Bourse. L'adjudication sera définitive.

Conditions: payables à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les petites affiches, pour les détails, paraîtront quinze jours avant la vente.

Les actes de vente seront passés par F. de Armas, not. public, aux frais des acquéreurs. 28 jan

Les personnes qui sont dans l'intention d'acheter des terrains à Mandeville, sont prévenues que le 12 du présent, un acte a été signé pardevant Félix de Armas, entre MM. Marigny et Davis, par lequel le dernier s'oblige à livrer pour recevoir le public le 1 juillet prochain, des bâtisses de 120 pieds de long, sur la largeur de 40 pieds, et de faire finir dans 15 mois, toutes les autres bâtisses, conformément au plan déposé à la Bourse de Hewlett. 21 fév

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu jeudi prochain, 27 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Un Terrain situé rue Planché, entre les rues Esplanade et St. Bernard, mesurant 38 pieds de face à la rue P[illegible] sur 138 pieds 7 pouces de profondeur conformément au dit plan qui se trouve exposé à la Bourse.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant M. O. de Armas, aux frais de l'acquéreur. 24 fév—4

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu samedi prochain, 1er. mars, à midi, à la Bourse de Hewlett.

Une propriété située dans la rue Dumaine, entre les rues des Marais et Villeré, mesurant 71 pieds de face à la rue Dumaine, sur 72 pieds de profondeur, [illegible] avec une maison briquetée entre poteaux, [illegible] appartements, et une galerie, cuisine, chambre à domestique, latrine, colombier, jardin.

Conditions: $2500 comptant et le reste à 1 an, en billet endossé à satisfaction.

L'acte de vente sera passé devant Félix de Armas, notaire public. 24 fév—6

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le samedi, 1er. mars prochain, à midi, à la Bourse de Hewlet,

75 actions de la Compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans, payée en entier.

Conditions: 3 et 6 mois, en billets endossés à satisfaction. 24 fév

POUR CAUSE DE DEPART.

IL sera vendu le samedi, 15 mars prochain, par P. A. Guillotte, à l'encoignure des rues St. Claude et Dumaine, 20 VACHES Laitières du premier choix, dont la majeure partie avec de jeunes veaux, ainsi qu'une Barouche de maître et ses harnais, une autre Barouche ordinaire pour un seul cheval, plusieurs sulkys, un beau Tilbury et divers beaux chevaux de cabriolets, tombereaux, &c. De plus, le lundi suivant, à la Bourse Hewlett, par F. Dutillet, 6 esclaves bons sujets, comme suit:

1° Un nègre nommé Isick, âgé de 22 ans, bon vacher, charretier et domestique, acclimaté.

2° Un mulâtre nommé Henry, depuis plusieurs années dans le pays, bon vendeur, cocher et bon domestique, âgé de 18 ans.

3° Laïsa, jeune négresse créole, de 20 ans, cuisinière, blanchisseuse et bonne domestique de maison et couturière.

4° Sophia, sa sœur, âgée de 13 ans, cuisinière et domestique.

5° FANY, sœur de Laïsa et Sophia, âgée de [illegible] bonne [illegible] et domestique.

6° George, cocher et charretier, âgé de 40 [illegible] maladif, mais parfait sujet.

N. B. Les personnes qui désireraient s'arranger de quelque chose à l'amiable, le pourront d'ici au jour de la vente, on vendra aussi, un ménage [illegible] à des prix modérés. 22 fév—10 3ps

PAR H. J. DOMINGON.

LE vendredi, 28 du courant, à 4 heures de l'après-midi, vis-à-vis la halle des Boucheries, entre Madison et Dumaine, le mobilier de M. J. J. Benian, partant pour France, consistant en lits, armoires, &c. 22 fév

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

VENDREDI prochain, 28 du courant, il sera vendu au faubourg Ste. Marie, à 4 heures de l'après-midi, aux coins des rues Girod et du Camp, un cabaret bien assorti et bien achalandé.

P. S. On en disposera à l'amiable d'ici à cette époque si l'on s'adresse sur les lieux. 22 fév

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu jeudi, 27 février prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, [illegible]

Provenant [illegible] date du 21 janvier 1834, la [illegible] pendant de la communauté des biens existant entre dame veuve Glotrais Labarre et ses enfans mineurs:

Marie-Rose, âgée de 22 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et un peu coiffeuse.

Conditions: 12 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé devant Félix de Armas, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 25 jan—6,3ps

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu à l'encan, à la Bourse de Hewlett, le mercredi, 26 février, le bail de la maison située rues Chartres et Toulouse, jusqu'au 1er. novembre. Le No. 1, magasin seulement rues Chartres et Toulouse; No. 2, do. do. rue de Chartres; No. 3, do. do. Chartres avec logemens, cuisines et dépendances. 21 fév

PAR H. J. DOMINGON.

SAMEDI, 1er. mars, à midi, à la Bourse, il sera vendu, un Terrain faisant face à la rue Dauphine, entre les rues des Ursulines et de l'Hôpital, de 34 pieds, 6 pouces de face, sur 66 pieds 1 pouce de profondeur, mesure française, avec les bâtisses qui s'y trouvent, savoir: une maison en briques bâtie en 1832, ayant 36 pieds 6 pouces de face, une cuisine à étage, aussi en briques de 34 pieds 6 pouces de face, divisée en plusieurs chambres avec cheminées, la cour est pavée, &c. Le tout est fort bien arrangé.

Conditions: $500 comptant, le résidu à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque. L'acte de vente sera passé en l'étude de Mr. L. Feraud, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 1er fév

BUREAU DU COLLECTEUR.

Nouvelle-Orléans, 20 février 1834.

ON recevra à ce bureau des propositions cachetées, jusqu'au 25 de mars prochain, pour provisions à fournir aux officiers non-commissionnés, et aux marins du Revenue Cutter Ingham, pendant l'espace d'un an, à dater du 1er. avril prochain. Les rations pour le service du Cutter, sont les mêmes que celles allouées au service de la marine, et consistent dans les articles mentionnés, le tableau ci-après, savoir:

Par semaine.	Samedi.	Vendredi.	Jeudi.	Mercredi.	Mardi.	Lundi.	Dimanche.	Jours de la semaine.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Gâteaux
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Fromage
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Beurre
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Porc
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Sucre
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
4 onces par semaine								Thé
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Pois
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Riz
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Melasse
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Vinaigre
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Légumes

Le nombre requis pendant l'année [illegible] Les propositions [illegible] contracteur consentira à les délivrer [illegible] [illegible] de temps à autre on [illegible]

[illegible]